

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

St. Catharines–Niagara (Ontario)



Population et données démographiques

St. Catharines–Niagara comptait 429 036 habitants en 2018 et sa densité de population était de 307 résidents par kilomètre carré. Un peu plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,9 % des résidents de St. Catharines–Niagara faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Ontario (2,8 %), mais beaucoup plus faible que celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, environ 1 résident sur 6 (17 %), une proportion nettement inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais plus près de celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à St. Catharines–Niagara, moins de 1 sur 10 (7,4 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), une proportion inférieure à celles observées en Ontario (12,3 %) et au Canada (16,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à St. Catharines–Niagara (9,3 %) était nettement plus faible que celles observées en Ontario (29,3 %) et au Canada (22,3 %).

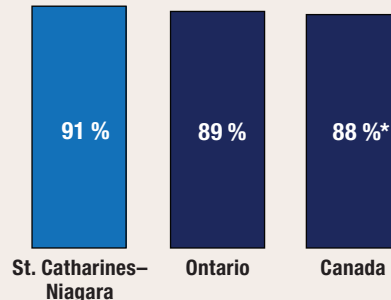


St. Catharines–Niagara (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de St. Catharines–Niagara âgés de 25 à 64 ans, 6 sur 10 (59 %) avaient achevé des études postsecondaires, 3 sur 10 (30 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires

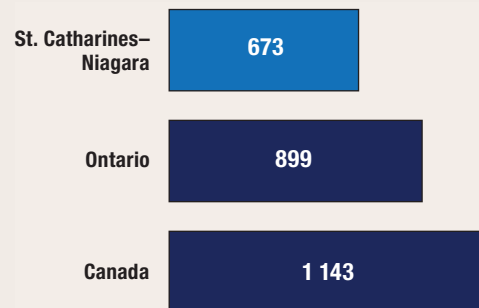
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

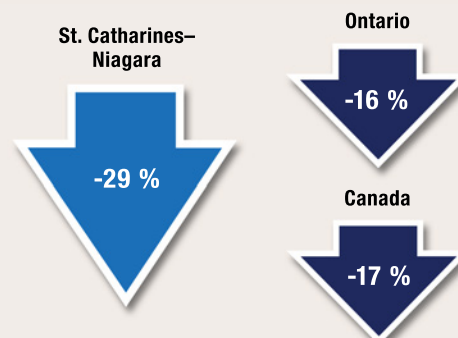
* valeur significativement différente de l'estimation pour St. Catharines–Niagara ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



(ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à St. Catharines–Niagara (6,6 %) était supérieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à St. Catharines–Niagara s'est chiffré à 49 610 \$ en 2017, soit un revenu inférieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à St. Catharines–Niagara (16 %) était semblable à ceux observés en Ontario (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à St. Catharines–Niagara en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (73 %) des ménages résidant à St. Catharines–Niagara étaient propriétaires de leur logement, une proportion semblable à celles observées en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À St. Catharines–Niagara, 1 ménage sur 4 (25 %) était dans cette situation, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,5 %) des logements privés occupés à St. Catharines–Niagara nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (18 %) des familles résidant à St. Catharines–Niagara étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 625 le nombre de sans-abri vivant à St. Catharines–Niagara.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de St. Catharines–Niagara âgés de 15 ans et plus, près de la moitié (46 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Cette proportion ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (40 %), mais était significativement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Au total, 3 résidents de St. Catharines–Niagara sur 5 (61 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement plus élevée que celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à St. Catharines–Niagara étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (49 % par rapport à 70 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de St. Catharines–Niagara sur 6 (16 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (21 %), mais qui était significativement inférieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 3 résidents de St. Catharines–Niagara sur 10 (30 %) ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 10 %^E des résidents de St. Catharines–Niagara ont été victimes de discrimination, une proportion significativement inférieure à celle observée en Ontario (15 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 25 % des résidents de St. Catharines–Niagara ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (83 %) des résidents de St. Catharines–Niagara croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (89 %) des résidents de St. Catharines–Niagara ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion semblable à celles observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 3 résidents de St. Catharines–Niagara sur 10 (31 %) ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À St. Catharines–Niagara, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (42 % par rapport à 17 %).
 - ▶ Parmi les résidents de St. Catharines–Niagara qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en 2018, près de la moitié (47 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (52 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de St. Catharines–Niagara a déclaré un taux de criminalité global de 3 996 affaires pour 100 000 habitants, soit 3 % de moins qu'en Ontario (4 113) et 27 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 29 % à St. Catharines–Niagara, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à St. Catharines–Niagara a augmenté de 15 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des affaires liées au trafic, à la production et à la distribution de cannabis (Loi réglementant certaines drogues et autres substances) et de cocaïne, ainsi que des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 14 % à St. Catharines–Niagara; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de St. Catharines–Niagara a déclaré 2 755 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 5 % supérieur à celui enregistré en Ontario (2 621), mais de 17 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de St. Catharines–Niagara a déclaré 673 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 25 % inférieur à celui enregistré en Ontario (899) et de 41 % inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À St. Catharines–Niagara, plus de la moitié (54 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, comme c'était le cas en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à St. Catharines–Niagara a diminué de 37 %, une baisse équivalant à plus du double de celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à St. Catharines–Niagara a diminué de 22 %, une baisse plus marquée que celles observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à St. Catharines–Niagara, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans la même mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-33 % dans chaque cas).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était beaucoup plus faible à St. Catharines–Niagara (1,7 affaire pour 100 000 habitants) qu'en Ontario (5,3) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à St. Catharines–Niagara a diminué de 24 %, alors que des hausses ont été observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de St. Catharines–Niagara a déclaré 147 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 39 % de moins qu'en Ontario (243) et 54 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (86 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à St. Catharines–Niagara étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 1,8 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à St. Catharines–Niagara sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

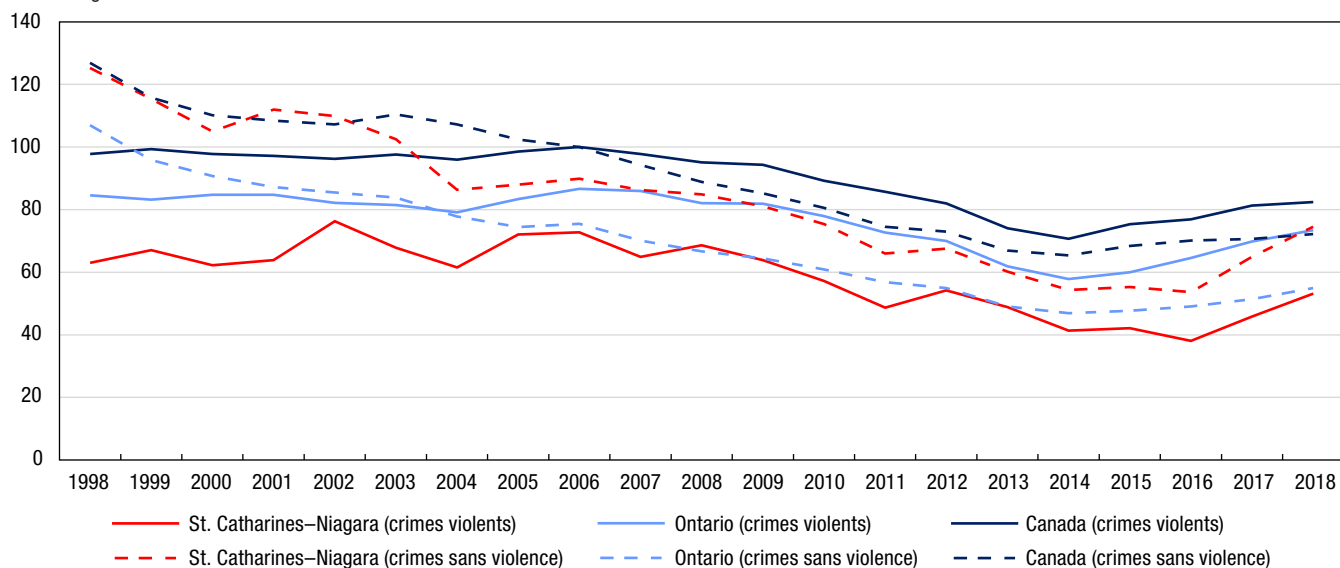
Homicides

- En 2018, St. Catharines–Niagara a enregistré 2 homicides, ce qui correspond à un taux de 0,42 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Aucun des deux homicides survenus à St. Catharines–Niagara n'a été commis contre une victime de sexe féminin, alors que 27 % des victimes d'homicide en Ontario et 25 % des victimes d'homicide au Canada étaient de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à St. Catharines–Niagara a diminué, pour passer de 6 victimes en 2008 à 2 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



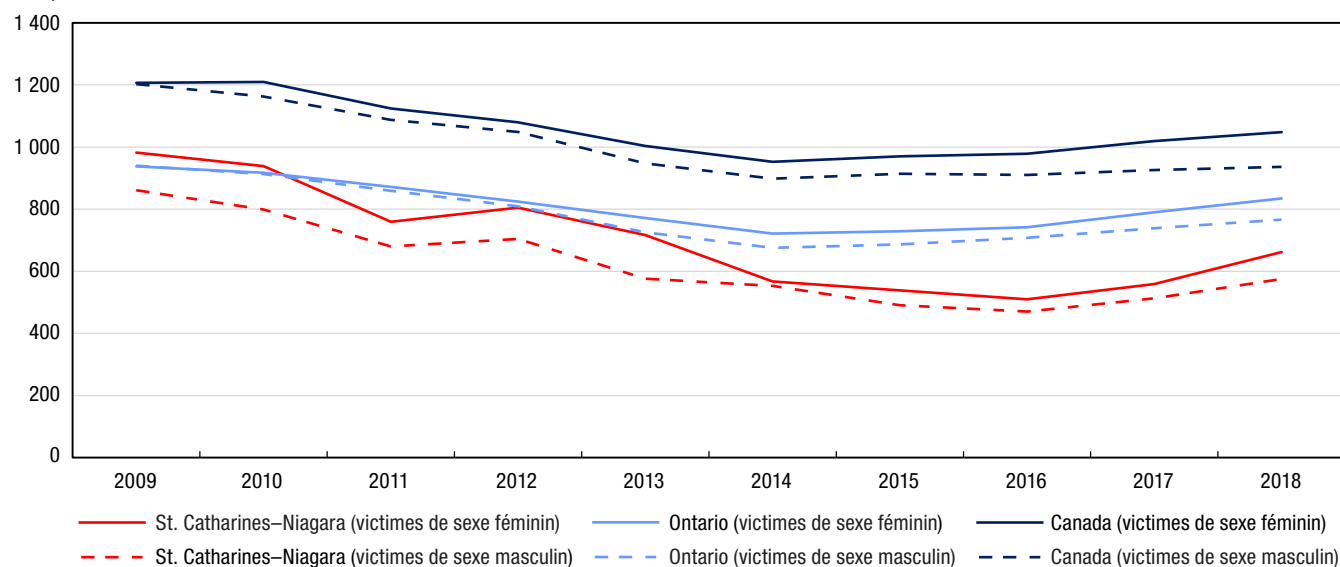
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

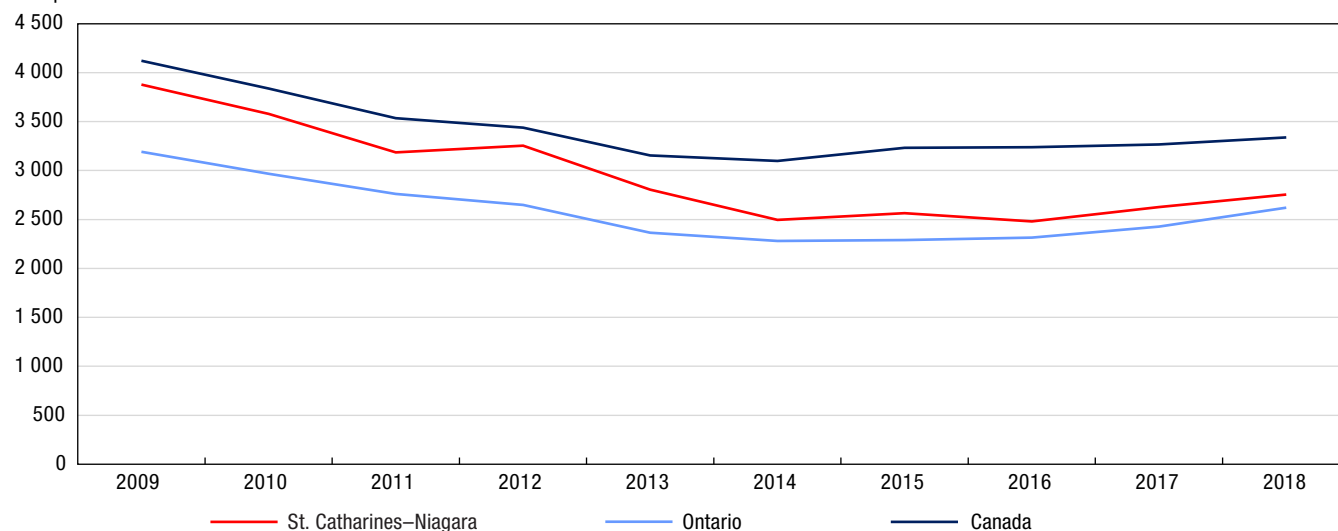


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	St. Catharines– Niagara	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre St. Catharines– Niagara et l'Ontario	Différence en pourcentage entre St. Catharines– Niagara et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 996	4 113	5 488	-3	-27
Total des crimes violents	673	899	1 143	-25	-41
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	5	4	-29	-20
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	95	91	101	4	-6
Voies de fait ²	339	500	649	-32	-48
Autres crimes violents	235	303	389	-22	-40
Total des crimes contre les biens	2 755	2 621	3 339	5	-17
Introduction par effraction	447	319	431	40	4
Vol ³	1 480	1 506	1 720	-2	-14
Fraude	395	381	402	4	-2
Méfait ⁴	382	372	699	3	-45
Autres crimes contre les biens	51	43	86	18	-40
Total des autres infractions au Code criminel	569	593	1 006	-4	-43
Total des délits de la route prévus au Code criminel	201	199	339	1	-41
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	101	92	178	9	-43
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	0,6	6	12	-90	-95
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,6	0,7	127	88
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	99	99	148	-0,5	-33
Total des infractions relatives aux drogues	332	146	225	127	48
Total des infractions aux autres lois fédérales	16	29	70	-44	-77
Total — ensemble des infractions	4 546	4 487	6 123	1	-26

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	St. Catharines–Niagara		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	662	575	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	3	7	2	6
Homicide	0	0,9	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,4	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	4	1	4	1	3
Infractions sexuelles	159	24	152	22	170	23
Agression sexuelle	133	16	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	132	16	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	26	8	22	5	36	7
Voies de fait	313	366	467	510	613	644
Voies de fait	303	330	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	11	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	57	110	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	243	209	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	7	34	7	37	10	48
Autres voies de fait	3	2	4	10	4	7
Autres crimes violents	187	180	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0,8	3	2	6	2	6
Vol qualifié	30	44	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	7	0,4	12	2	15	3
Traite des personnes ³	0,4	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	2	9	4	7	6	9
Harcèlement criminel	43	11	52	16	53	17
Menaces	78	106	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	15	4	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	5	0	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,8	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	5	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	0,8	2	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,9	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	0,8	1	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	St. Catharines–Niagara		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	18 299	3 873	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	13 016	2 755	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 113	447	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	178	38	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	842	178	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	180	38	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	5 971	1 264	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	1 614	342	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	30	6	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	220	47	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	1 803	382	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	65	14	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	2 686	569	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	99	21	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	50	11	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	28	6	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	2 245	475	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	264	56	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	950	201	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	475	101	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	3	0,6	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	6	1	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	466	99	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	1 570	332	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	77	16	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	14	3	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	62	13	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	4 709	1 069	11	17 798	4 039	0,5	24 787	5 624	2
2009	4 159	944	-12	17 097	3 879	-4	23 399	5 308	-6
2010	4 110	930	-1	15 813	3 579	-8	22 035	4 987	-6
2011	3 362	759	-18	14 115	3 187	-11	19 351	4 369	-12
2012	3 671	824	9	14 497	3 255	2	20 167	4 528	4
2013	3 240	725	-12	12 549	2 806	-14	17 772	3 974	-12
2014	2 714	603	-17	11 231	2 497	-11	15 835	3 520	-11
2015	2 538	560	-7	11 636	2 565	3	15 928	3 511	-0,3
2016	2 436	530	-5	11 391	2 480	-3	15 978	3 479	-0,9
2017	2 725	585	10	12 234	2 628	6	17 366	3 731	7
2018	3 178	673	15	13 016	2 755	5	18 880	3 996	7
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-33	-37	...	-27	-32	...	-24	-29	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).